

# Prévention établissements scolaires et universitaires

## Exercice attentat-intrusion dans les écoles: «Plus les enfants y sont habitués, moins c'est anxiogène»

Les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur signent conjointement un texte visant à renforcer la sécurité dans les établissements scolaires dès la rentrée prochaine...

■ Publié le 10.08.2016

« Les récents attentats et le contexte de menace terroriste imposent une vigilance renforcée ». Formation des élèves de troisième aux « gestes qui sauvent », sécurisation des « espaces vulnérables », exercices « attentat-intrusion » : de nouvelles instructions ont été données le 29 juillet par Najat Vallaud-Belkacem et Bernard Cazeneuve pour améliorer la sécurité des écoles à la rentrée. Un texte rendu public ce mercredi et qui souligne la « priorité absolue » donnée à la sécurité des établissements scolaires.

### Sécuriser les espaces vulnérables

Outre « des réunions de rentrée avec les parents d'élèves » que devront tenir les directeurs d'école « pour leur exposer les mesures de sécurité prises », le texte exige que l'accent soit mis sur la sécurisation des « espaces particulièrement vulnérables des établissements scolaires » (accès isolés, façades exposées, etc.) avec l'identification de « travaux prioritaires ». Encore faut-il que chaque établissement puisse en supporter la charge financière. « Je suis sceptique quant à l'application de ce volet-là du texte, s'inquiète Charlotte, mère de famille et présidente de l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Pierre Budin dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Dans l'école de mes filles, il a fallu attendre quatre ans pour que l'escalier de secours, par lequel s'effectuerait une évacuation en cas de problème, soit réparé ». « On ne peut pas laisser d'éventuels soucis financiers empiéter sur la sécurité de nos enfants, renchérit Rodrigo Arenas Muñoz, secrétaire général national de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE). Si l'application de cette mesure pose problème, il faudra peut-être réfléchir à la création d'un fonds d'urgence ».

Le texte prévoit par ailleurs qu'« une attention particulière [soit] portée aux abords » des écoles pour « renforcer la surveillance sur la voie publique » et « éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves ». Des recommandations qui seraient déjà appliquées avec un peu trop de ferveur dans certains établissements. « Il y a déjà eu des expérimentations de ces mesures dans un certain nombre d'écoles, mais si certains les ont appliquées intelligemment, d'autres ont basculé dans l'extrême, déplore Myriam Menez, secrétaire générale de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP). Il existe des écoles maternelles où les parents ne peuvent même plus rentrer pour accompagner leurs enfants, c'est aberrant. La sécurité des écoles ne doit pas être une excuse pour fermer l'école aux parents ». Or « les parents d'élèves n'ont pas été concertés pour ce texte », condamne Rodrigo Arenas Muñoz.

### Un exercice de simulation attentat-intrusion

Dans le cadre de la prévention, « trois exercices seront organisés durant l'année scolaire », dont « un avant la Toussaint », et « l'un de ces exercices portera sur un attentat-intrusion », prévoit le texte. Une simulation qui, comme son nom l'indique, visera à préparer dans la mesure du possible personnels et enfants à réagir dans une telle hypothèse. Cet exercice soulève toutefois un problème majeur de sécurité. « En cas d'intrusion, l'un des gros soucis de sécurité qui se pose concerne le système d'alarme. Si l'on déclenche l'alarme incendie, cela signifie que les enfants doivent sortir, comme ils l'apprennent lors des exercices de simulation incendie, explique Charlotte, qui a découvert ce problème lors d'une réunion tenue avant les vacances dans l'école de ses filles. Or, s'il y avait une intrusion, enfants et personnels devraient au contraire être confinés, ce qui implique la mise en place d'une alerte différentielle ». Une problématique abordée par le texte, qui stipule que l'alerte donnée dans ce type de situation « doit être distincte de l'alerte incendie » et « être audible ».

### Des personnels qualifiés pour écouter les enfants

Une simulation d'attentat ne serait-elle anxiogène pour les enfants ? « C'est un exercice nécessaire, juge Myriam Menez. Plus

les enfants ont l'habitude de ces exercices, moins c'est anxiogène, quel que soit ce à quoi ils préparent. Au Japon, les enfants apprennent les réactions à adopter en cas de séismes et ici, nos enfants sont entraînés à l'évacuation de leur école en cas d'incendie ». Même analyse à la FCPE : « Ce n'est pas le fait de se préparer à une éventuelle attaque ni d'en parler qui est anxiogène, c'est le terrorisme lui-même qui l'est, complète Rodrigo Arenas Muñoz. Après les différentes attaques tragiques qui ont eu lieu, les enfants savent malheureusement déjà ce qu'est le terrorisme ». Et si certains enfants éprouvent des angoisses liées à cela, « les personnels sont aussi là pour les écouter, assure Rodrigo Arenas Muñoz. Pour éviter les conséquences dévastatrices de ces angoisses, il faut mettre des mots dessus, en renforçant

la présence humaine dans les écoles, avec des adultes formés, qualifiés pour offrir l'écoute dont les enfants ont besoin, poursuit-il. A condition qu'on en donne les moyens humains aux établissements scolaires ». C'est le 24 août que le détail des mesures de ce texte sera dévoilé par les ministres de l'Intérieur et de l'Éducation.

## **Sécurité : gestes qui sauvent, "exercices attentat-intrusion"... Ce qui va changer dans les écoles**

Contexte de menace terroriste oblige, plusieurs mesures vont entrer en vigueur dès la rentrée.

*Francetv info avec AFP - Mis à jour le 10/08/2016 | 07:41, publié le 10/08/2016 | 06:52*

Des collégiens participent à l'épreuve du brevet, le 23 juin 2016 à Quimperlé (Finistère). (MAXPPP)  
*"Les récents attentats et le contexte de menace terroriste imposent une vigilance renforcée."* Signée le 29 juillet par les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur, Najat Vallaud-Belkacem et Bernard Cazeneuve, et rendue publique mardi 9 août, une instruction recense les différentes mesures destinées à renforcer la sécurité dans les établissements scolaires et qui seront mises en œuvre dès la rentrée.

Formation des élèves de troisième aux *"gestes qui sauvent"*, sécurisation des *"espaces vulnérables"*, exercices *"attentat-intrusion"*... FranceTV info détaille les principaux points de ce plan, qui doivent être présentés lors de *"réunions de rentrée avec les parents d'élèves"*.

### **Sécurisation renforcée des "espaces vulnérables"**

Le texte demande de mettre l'accent sur la sécurisation des *"espaces particulièrement vulnérables des établissements scolaires"* (accès isolés, façades exposées, notamment) avec l'identification de *"travaux prioritaires"*. *"Une attention particulière sera portée aux abords"* des écoles pour *"renforcer la surveillance sur la voie publique"* et *"éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves"*, ajoute le texte.

### **Exercices de sécurité et alerte-SMS**

Dans le cadre de la prévention, *"trois exercices seront organisés durant l'année scolaire"*, dont *"un avant la Toussaint"*, et *"l'un de ces exercices portera sur un attentat-intrusion"*. L'alerte donnée dans ce type de situation *"doit être distincte de l'alerte incendie"* et *"doit être audible"*, ajoute le texte.

Toujours dans la même logique de préparation, les académies devront tester, le jour de la prérentrée, l'envoi d'une alerte par SMS aux écoles.

### **Elèves de troisième et délégués formés au secourisme**

Pour améliorer les *"capacités de résilience"*, c'est-à-dire *"la capacité à ne pas se laisser surprendre et à avoir les bonnes réactions"*, le texte évoque *"une sensibilisation aux gestes qui sauvent de tous les élèves en classe de troisième"* et la formation au brevet de secouriste *"de tous les élèves délégués"*. Les modalités seront précisées *"avant la rentrée scolaire"*.

### **Suivi accru des élèves en "processus de radicalisation"**

Enfin, le texte rappelle qu'une attention particulière est apportée au suivi des élèves et des membres du personnel *"signalés comme entrés dans un processus de radicalisation"*, les préfets informant les inspecteurs d'académie *"des résultats et des suites des évaluations"* réalisées après signalement.

Pour les situations les plus sensibles, les chefs d'établissement concernés seront eux aussi informés *"afin d'examiner les conditions de scolarisation et de suivi éducatif de ces jeunes"*. Le même dispositif est prévu pour le personnel exerçant dans les écoles, afin de *"prendre les mesures appropriées"* le concernant.